

Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Catégorie 1 (83 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 2 (79 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 3 (73 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 4 (68 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Catégorie 1 (86 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 2 (82 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 3 (76 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne) Catégorie 4 (71 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)

_____ Commune _____+___ Arrondissement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT PLU - H

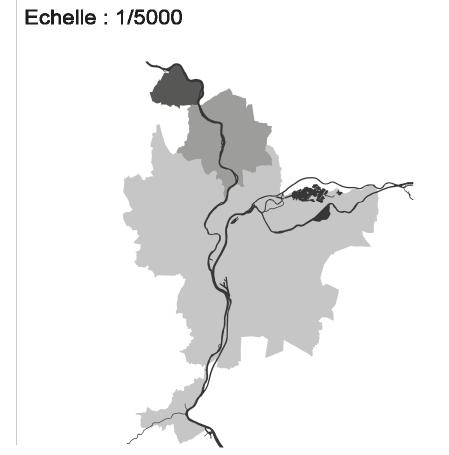
Largeur de secteur affecté par le bruit

Largeur de secteur affecté par le bruit

MISE A JOUR N°6

QUINCIEUX

ANNEXE C.4.4.2 - Voies bruyantes



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune OFFI_MDL_MJ6_VOIES_BRUYANTES_P_OFFICIEL_QUINCIEUX 131-152357



